

K.S./
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

D/2003/ 090 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'AMBASSADEURS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N°99/04/PRG/SGG du 08 mars 1999, portant nomination du
Premier Ministre ;

VU le Décret N°D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, nommant les membres du
Gouvernement, tel que modifié jusqu'à ce jour ;

VU le Décret n°D/97/064/PRG/SGG du 5 mai 1997, portant attribution et organisation
Du Ministère à la Présidence Chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération.

DECRETE,

Article 1er : Monsieur Sékou CAMARA, précédemment Conseiller Politique au
Ministère à la Présidence Chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération,
est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de
Guinée auprès de la République Fédérale et Démocratique d'Ethiopie et auprès
de l'Union Africaine.

Article 2 : Monsieur Mohamed Issiaga KOUROUMA, Ancien Ambassadeur de
Guinée en Egypte, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
de la République de Guinée en Serbie et au Monténégro.

Article 3 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 15 OCTOBRE 2003



GENERAL LANSANA CONTE